

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

### Appel à projet 2023 - Maîtrise de la demande en énergie RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS

#### DEMANDEUR

Projet porté par : Collectivité de

Affaire suivie par : Mme /M

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

#### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom et nature du bâtiment concerné :

Adresse postale du chantier :

Le projet se situe dans une zone desservie en gaz naturel :  Oui  Non

Le projet prévoit un raccordement du bâtiment au réseau de gaz naturel :  Oui  Non

Le projet se situe dans une zone protégée :

Oui (proximité d'un monument historique classé ou inscrit, ...)  Non

Le projet fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable,...) :

Oui (joindre le justificatif)  Non

La Commune a eu recours à :

un Architecte, préciser les coordonnées du contact :

un Bureau d'études thermique. Préciser les coordonnées du contact :

un Bureau d'études technique. Préciser les coordonnées du contact :

La Commune a déjà réalisé un diagnostic thermique ou un audit énergétique :  Oui (fournir une copie)

Non

Autres précisions sur le projet :

#### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Surface du bâtiment à rénover :  > 1000 m<sup>2</sup>  < 1000 m<sup>2</sup> ; date de construction

Surface précise du bâtiment à rénover : .....m<sup>2</sup> ;

Rénovation : surface rénovée en = ..... m<sup>2</sup>.

Extension : surface construite = ..... m<sup>2</sup>.

Date et nature de l'éventuelle dernière rénovation :

Date prévisionnelle de début des travaux :

Durée estimée des travaux :

Une partie des travaux de rénovation sera t'elle réalisée en Régie ?  Oui  Non

**Type de chauffage existant :**

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Electrique  | <input type="checkbox"/> Bois : <input type="checkbox"/> plaquettes, <input type="checkbox"/> granulés,...                        |
| <input type="checkbox"/> Gaz naturel | <input type="checkbox"/> Géothermie de surface : <input type="checkbox"/> sur pieu, <input type="checkbox"/> sur nappe phréatique |
| <input type="checkbox"/> Fioul       | <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Air/Eau ; <input type="checkbox"/> Eau/Eau                      |
| <input type="checkbox"/> Gaz propane | <input type="checkbox"/> Autre Energie renouvelable :   |

**Poste(s) concerné(s) par les travaux envisagés :**

<b>BOUQUET DE TRAVAUX</b>	La commune va réaliser plusieurs types de travaux DE RENOVATION THERMIQUE : <input type="checkbox"/> OUI (voir règlement) <input type="checkbox"/> NON			
<input type="checkbox"/> ISOLATION	<input type="checkbox"/> Murs extérieurs : <input type="checkbox"/> isolation intérieure <input type="checkbox"/> isolation extérieure	<input type="checkbox"/> Toiture	<input type="checkbox"/> Menuiseries	<input type="checkbox"/> Planchers bas
<input type="checkbox"/> Traitement de l'Etanchéité à l'air (poste obligatoire)				
<input type="checkbox"/> Traitement des ponts thermiques				
<input type="checkbox"/> VENTILATION : OBLIGATOIRE AVEC LE CHANGEMENT DE VITRAGE	<input type="checkbox"/> Ventilation SIMPLE FLUX		<input type="checkbox"/> Ventilation DOUBLE FLUX	
<input type="checkbox"/> Production de chaleur :	<input type="checkbox"/> Electrique <input type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Fioul <input type="checkbox"/> Gaz propane		
<input type="checkbox"/> Eau chaude sanitaire	<input type="checkbox"/> Electrique <input type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Fioul <input type="checkbox"/> Gaz propane		
<input type="checkbox"/> Installation d'une énergie renouvelable :	<input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Solaire thermique <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Air/Eau ; <input type="checkbox"/> Eau/Eau <input type="checkbox"/> Géothermie de surface (sur pieu, sur nappe phréatique) <input type="checkbox"/> Autre :			
<input type="checkbox"/> Régulation du chauffage	<input type="checkbox"/> Programmation du chauffage			
<input type="checkbox"/> Usages électriques : éclairage LED, détecteurs de présence, ...				

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LE PROJET**

	Montant prévisionnel en euro HT :
<input type="checkbox"/> Travaux n'ayant pas encore fait l'objet d'une consultation ou de l'attribution d'un marché :	

**DEMANDE D'INSTRUCTION DU PROJET**

Observations diverses
<b>Date de la délibération de principe :</b>
<b>Nom et signature du représentant de la collectivité :</b>
<b>Date :</b>

**Pièces à joindre au dossier : (à déposer avant le 01/07/2022 ou 14/10/2022)**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Délibération de la Commune avec plan de financement prévisionnel.</li> <li><input type="checkbox"/> plan du bâtiment.</li> <li><input type="checkbox"/> Planning et nature d'occupation du bâtiment,</li> <li><input type="checkbox"/> Diagnostic et étude réalisé(s) : diagnostic thermique ou un audit énergétique</li> <li><input type="checkbox"/> Les devis ou les chiffrages estimatifs des travaux. Pas de consultation attribuée sauf dérogation exceptionnelle*</li> <li><input type="checkbox"/> Fiches techniques des différents matériaux utilisés (isolants, étanchéité, menuiseries, ventilation, équipements de production de chaleur et énergie renouvelable, luminaires, etc.).</li> <li><input type="checkbox"/> Tout autre document permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet.</li> </ul> |
|---|

## Certificats d'Economie d'Energie

Le SIECF collectera et mutualisera tous les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci, dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SIECF. **Sauf dérogation, les travaux ne devront pas commencer avant l'arrêté d'attribution de l'aide par le SIECF (voir fiche Etape du dossier).**

Les devis et les factures devront :

- indiquer l'adresse des travaux,
- présenter des mentions spécifiques aux fiches CEE éditées par le Ministère de la transition Ecologique (résistance thermique, surface, Uw, Sw ...)

Les produits d'isolation doivent être de qualité reconnue :

- Pour les isolants : LABEL ACERMI ou Avis technique du CSTB ou Avis technique européen.
- Pour les Fenêtres, portes -fenêtre, baies vitrées, volets : Norme NF CSTBat, label ACOTHERM, label CEKAL.

### Lignes éligibles au montant des travaux

Avant l'attribution d'une aide, le SIECF pourra fournir une simulation du montant en fonction des estimations fournies par les devis ou le maître d'œuvre.

A titre d'information, les lignes aidées porteront principalement sur les éléments suivants :

<b>Éléments aidés par le SIECF en euro Hors Taxe.</b> A détailler dans les devis et les factures Créer une ligne spécifique pour les éléments suivants :	<b>Volet bâtiment</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- coût unitaire de fourniture des isolants standard ou éco-matériaux, pare vapeur, freine vapeur et accessoires de pose de l'isolant, des matériaux d'étanchéité à l'air.</li></ul>	
<b>Dans le cas d'isolation interne des murs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- coût de montage et démontage des radiateurs,</li><li>- coût de jointement des plaques</li><li>- coût des plaques de plâtres ou revêtements bois disposant du label FSC ou PEFC</li></ul>	
<b>Dans le cas d'isolation par l'extérieur :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- coût de l'enduit de recouvrement de l'isolant</li></ul>	
<b>Menuiseries :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Coût de fourniture et pose des fenêtres, (exclure le coût des petits bois décoratifs incorporés entre les doubles vitrages)</li><li>- Coût de fourniture et pose de volets ou de protections solaires par l'extérieur</li></ul>	
<b>Ventilation simple ou double flux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Coût de fourniture des bouches, du système de détection et du circuit aéraulique, du moteur</li></ul>	
Coût de fourniture : <ul style="list-style-type: none"><li>- du <b>système de production de chaleur</b> (hors chauffage électrique)</li><li>- du <b>système couplé à une énergie renouvelable : chaudière Bois, panneaux solaire thermique/ photovoltaïque, pompe à chaleur, sonde géothermique de surface (sur pieu, sur nappe phréatique).</b></li></ul>	
<b>Travaux de Traitement de ponts thermiques</b>	
<b>Travaux Etanchéité à l'air : membrane, enduit à la chaux, scotch ...</b>	
<b>Usages électriques : éclairage LED uniquement (voir annexe), détecteurs de présence, ...</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Coût de main d'œuvre (entreprise)</li><li>- Coût de main d'œuvre (régie)</li></ul>	

## Modalités de versement

- Un acompte de 40% à la signature des devis et à l'émission de l'ordre de service et sur demande de la commune ;
- Un versement du solde à réception du chantier (Le SIECF devra être associé à la réception de chantier), sur présentation :
  - des factures détaillées du prestataire mentionnant les travaux de rénovation éligibles aux CEE et certifiées par le comptable du trésor public. (une vérification par le SIECF est recommandée avant le mandatement de la facture par la commune)
  - du procès-verbal de réception du chantier signé par le prestataire,
  - les attestations valorisant les Certificats d'économies d'énergie complétées par le prestataire. (document papier ou dématérialisé)
  - les fiches techniques du matériel posé.
- Les factures devront être présentées au SIECF au maximum 8 mois après la date de facturation. Passé ce délai, le SIECF se réserve le droit de déduire le bénéfice des CEE au montant de l'aide MDE (Suite au dépassement de la durée de la convention CEE avec l'obligé).

## Les dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier à l'attention de :

**M. Le Président - SIECF**  
**Mairie d'HAZEBROUCK – Boîte Postale 70189 – 59524 HAZEBROUCK**

Ou par courriel à : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)

Dépôt des dossiers avant le 3 juillet 2023 ou 15 Octobre 2023

## Pièces à joindre au dossier :

### Volet bâtiment

- plan du bâtiment.
- Délibération de la Commune avec plan de financement prévisionnel.
- 
- Autorisation d'urbanisme,
- Diagnostic et étude réalisé(s) au préalable (si existant).
- Le devis (ou bordereau de prix) de(s) l'entreprise(s) attributaire(s) des travaux ou, si la procédure de consultation est en cours, le chiffrage estimatif détaillé des travaux.
- Fiches techniques des différents matériaux utilisés (isolants, équipements de production de chaleur, fenêtres, ventilation, luminaires, etc.).
- Tout autre document permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet.

Le Conseiller en énergie partagée (CEP) du SIECF se tient à la disposition des collectivités pour toute question :

**Agnès DECOOL, Econome de Flux Tél : 07 88 56 39 40 Mail : [adecool\\_siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:adecool_siecf@ville-hazebrouck.fr) .**

**Commune**



- ✓ (Réalisation d'une étude énergétique : Dispositif ACTEE, commune, prestataire,
- ✓ Décision de réalisation de travaux.
- ✓ Délibération sollicitant l'aide du SIECF et information auprès du SIECF.



**Commune**



**Avant le  
1<sup>er</sup> juillet ou  
15 Octobre**

- ✓ Visite de présentation du projet par l'Econome de Flux

- ✓ Préparation de chiffrage estimatif et des fiches techniques des matériaux et équipements
- ✓ Montage du dossier de demande d'aide financière pour **Inscription à l'appel à projets « Maîtrise de la Demande en Énergie du SIECF.**



**Commune**



- ✓ **Validation de la demande par le bureau syndical projet et attribution d'une aide financière et des bonifications.**
- ✓ Mise en place d'une Convention relative à la rétrocession des Certificats d'économies d'Énergie.

- ✓ Signature de la Convention de rétrocession des CEE.
- ✓ **Transmission du CCTP des travaux au SIECF, POUR AVIS, avant le lancement de la procédure l'appel d'offre.**
- ✓ **Information du SIECF sur la procédure l'appel d'offre.**
- ✓ **Envoi de l'Attestation de commencement des travaux**



- ✓ Mise en place de la valorisation des CEE.
- ✓ Retour de l'Attestation d'intention de commencement des travaux validée.

**Commune**



- ✓ Envoi de l'Ordre de service si versement d'un acompte (40%)
- ✓ Réalisation des travaux de rénovation énergétique.
- ✓ Envoi des factures et des éléments techniques complémentaires des travaux de rénovation énergétique pour versement du **solde (8 MOIS MAXI après la date de facturation)**



- ✓ Règlement de l'acompte (40%) et/ ou Règlement du solde
- ✓ Vérification des travaux de rénovation (réception de chantier), bilan de consommation sur l'économie réellement réalisée (année n+1)

### **Description des étapes de demande de subvention**